

S'autonomiser par le cacao

Accès à la terre, rapports de genre et trajectoires féminines dans la culture du cacao au Cameroun

Yves Valéry Obame, Kady Morena Ntep, Zaïnabou Mountouzache

DANS **POUR** 2026/1 n° 254 , PAGES 167 À 184

ÉDITIONS **GREP**

ISSN 0245-9442

DOI 10.3917/pour.254.0167

Date de mise en ligne : 17/09/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-pour-2026-1-page-167?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour GREP.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

S'autonomiser par le cacao

Accès à la terre, rapports de genre et trajectoires féminines dans la culture du cacao au Cameroun

Yves Valéry Obame

Université de Bertoua, Chercheur associé Ceresc,
Laboratoire camerounais d'études et de recherches
sur les sociétés contemporaines, CED

Kady Morena Ntep

Université de Yaoundé I, Ceresc et CED

Zaïnabou Mountouzache

Université de Ngaoundéré, Ceresc et CED

Dans les zones rurales du Cameroun, la terre constitue bien plus qu'un facteur de production agricole : elle est un marqueur social de citoyenneté économique, un patrimoine transmissible et un espace de pouvoir structuré par les rapports de genre¹. Des sociétés lignagères précoloniales aux régimes coloniaux allemand (1884-1916) et français (1916-1960), la propriété foncière s'est institutionnalisée comme patrimoine masculin (Goheen, 1996 ; Goudem, 2011). Malgré l'ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier et la Constitution de 1996 proclamant l'égalité entre hommes et femmes, ces dernières demeurent largement exclues de la propriété foncière, reléguées à un statut d'usufruitières précaires dont l'accès à la terre dépend d'une médiation masculine (père, mari, oncle, frère). Dans la pratique les normes coutumières continuent de régir le foncier, et les femmes demeurent dépendantes du mariage, de la filiation ou de la médiation des chefs traditionnels (Nguiffo

1 Les auteur·rices remercient les évaluateur·rices anonymes pour la qualité de leurs remarques et commentaires constructifs, qui ont permis d'améliorer la version initiale du manuscrit ; ainsi que Salomon Essaga Eteme pour sa relecture attentive de ce texte. La collecte des données qui ont nourri cette recherche a bénéficié du soutien financier du Centre pour l'environnement et le développement (CED-Cameroun) et, particulièrement, de Samuel Nguiffo que les auteur·rices remercient également.

et Seigneret, 2021). Pourtant, des recherches antérieures montrent que les femmes rurales constituent la principale main-d'œuvre agricole (Meillassoux, 1977 ; Droy, 1990 ; Ela, 1990, 1994, 1998) et qu'elles sont, dans la filière cacao, un « pilier invisible » sans lequel la production ne fonctionnerait ni à la même échelle ni avec la même efficacité (Nguiffo *et al.*, 2026)².

Depuis deux décennies, en dépit de cette domination structurelle, des dynamiques de transformation émergent. Les femmes déploient des stratégies multiples pour s'affirmer dans une activité historiquement masculine : cogestion conjugale, location de parcelles, adhésion aux coopératives, recours à la microfinance, voire acquisition de terres en propre. Ce processus d'émancipation, bien que marqué par des résistances culturelles, traduit une capacité d'*agency* remarquable et révèle une reconfiguration silencieuse des rapports de pouvoir au sein des ménages et des communautés (Tsikata, 2009 ; Oyono, 2022). Cet article mobilise le concept d'*empowerment* comme grille de lecture de ces processus par lesquels les femmes rurales développent leur capacité d'action, individuelle et collective, face aux structures de domination qui les marginalisent (Bacqué et Biewener, 2013 ; Achin et Naudier, 2013). Ce concept est entendu ici non comme une simple augmentation des revenus, mais comme un processus multidimensionnel de transformation des rapports de pouvoir qui permet d'analyser comment les femmes négocient, contestent ou contournent les normes patriarcales qui limitent leur accès aux ressources productives (Obame, 2025). La réflexion s'inscrit dans une perspective féministe intersectionnelle et interroge les trajectoires féminines dans la culture du cacao.

Cette recherche repose sur une approche mixte combinant des méthodes qualitatives et quantitatives. Les données ont été collectées auprès de sources diverses (documents, entretiens, enquêtes, observations ethnographiques) et triangulées³ pour consolider l'analyse. Sur le plan qualitatif, des observations ont été menées dans dix villages répartis entre les régions du Centre (Bankeng,

2 L'étude documente de manière détaillée le phénomène d'invisibilisation du travail des femmes et les violences qui y sont associées. Elle analyse l'insécurité foncière, les inégalités de revenus, le manque d'accès à l'information et à la formation, les dynamiques masculines au sein des coopératives et la vulnérabilité particulière des femmes autochtones. Pour plus de détails, le lecteur consultera avec intérêt <https://cedcameroun.org/bibliotheque/publicationscientifiques/les-femmes-pilier-de-la-production-de-cacao-au-cameroun/>.

3 La triangulation désigne une stratégie méthodologique consistant à étudier un même phénomène à partir de plusieurs points d'appui (sources de données, méthodes d'enquête, chercheurs ou cadres théoriques) afin d'en consolider la validité. Ici, le croisement opère à deux niveaux : entre sources (documents fonciers, discussions de groupe, enquête par questionnaire, observations ethnographiques) et entre registres méthodologiques, le volet quantitatif établissant la distribution des positions féminines dans la cacaoculture et le volet qualitatif en restituant le sens et les trajectoires. Plutôt qu'une simple recherche de convergence, ce dispositif vise la complémentarité. Chaque matériau éclaire une dimension que les autres ne saisissent pas, leurs éventuelles divergences étant traitées comme des indices analytiques. La diversité spatiale des terrains (trois régions, dix villages, zones traditionnelles et nouveaux fronts d'expansion (figure 1) renforce cette validité par la variation des contextes. C'est de ce croisement qu'émerge la typologie structurant l'analyse : héritières

Mbandjock, Ntui, Ndjoré, Ngoura, Salakounou, Talba), du Sud (Ekombité, Bemba II, Mebane I, Mfem, Zoulabot) et de l'Est (Bangué, Lomié, Massea, Ntiou, Yokadouma) (figure 1), principaux bassins de production cacaoyère du pays et couvrant aussi bien des zones traditionnelles à vieilles plantations que de nouveaux fronts d'expansion. Le travail de terrain s'est étendu de septembre à décembre 2025 et a investigué quatorze plantations (50 % appartenant à des femmes), sept discussions de groupes mixtes et sept discussions de groupes féminins avec des propriétaires de plantations de cacao. Sur le plan quantitatif, 191 cacaocultrices (dont 63 femmes autochtones Baka⁴), cheffes de ménage et/ou propriétaires d'au moins une plantation de cacao, ont été enquêtées par questionnaire. Trois catégories nourrissent l'analyse : les héritières consolidant les exploitations familiales, les célibataires précaires investissant le cacao comme levier d'émancipation en gérant individuellement leurs plantations, et les épouses contestant la dépendance conjugale. L'article se déploie en trois volets : la sociohistoire et la géographie contemporaines des inégalités foncières genrées ; les trajectoires féminines d'autonomisation à travers le cacao ; les recompositions silencieuses des rapports de genre et leurs enjeux politiques.

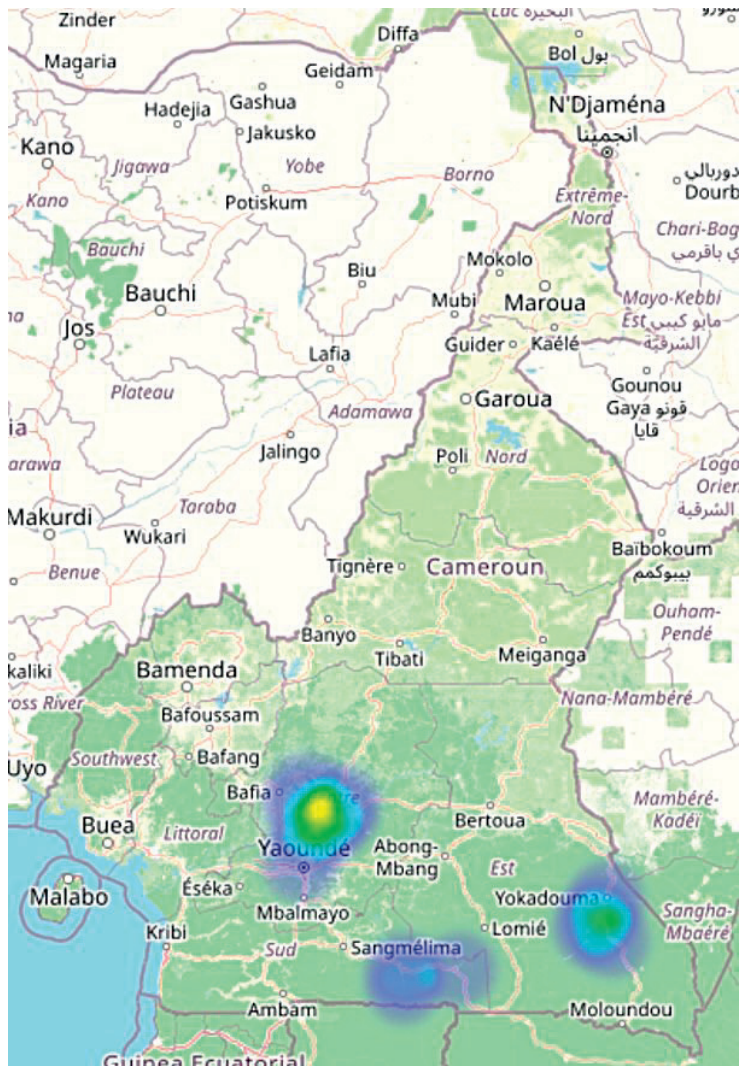
Sociohistoire et construction sociale des inégalités foncières

L'accès des femmes à la terre en milieu rural camerounais demeure contraint par la persistance de normes coutumières inégalitaires souvent entremêlées au droit moderne qui, lui, proclame une égalité juridique. Cette partie, resserrée autour d'une sociohistoire synthétique et d'une description dense des inégalités contemporaines, met en lumière les mécanismes structurels de marginalisation et les stratégies d'adaptation déployées par les femmes pour sécuriser leurs ressources agricoles.

consolidant l'exploitation familiale, célibataires précaires faisant du cacao un levier d'émancipation, épouses contestant la dépendance conjugale.

4 Les femmes Baka et Bagyeli/Bakola subissent une double, voire triple marginalisation : en tant qu'autochtones, en tant que femmes, et souvent en situation de grande pauvreté. Elles interviennent à toutes les étapes de la production – défrichage léger, récolte, écabossage, fermentation, séchage – mais leur travail est rarement reconnu ou rémunéré à sa juste valeur. Elles ont un accès très limité à la propriété foncière, à l'information économique, aux formations techniques et aux dispositifs de certification ou de prime qualité. Lorsqu'elles travaillent comme journalières ou aides familiales sur des plantations bantoues ou des exploitations commerciales, elles sont exposées à des salaires inférieurs, à l'absence de protection sociale, et parfois à des violences sexistes ou à l'exploitation.

Figure 1. Carte des localités enquêtées



Une sociohistoire condensée de la masculinisation foncière

Dans les régions du Sud, du Centre et de l'Est du Cameroun, la terre a toujours été un enjeu de pouvoir. Dans les sociétés lignagères précoloniales, elle appartenait au groupe, mais sa gestion et sa transmission étaient réservées aux hommes : les fils héritaient, les filles en étaient exclues et leur accès se limitait à un droit d'usage précaire, lié au rôle d'épouse ou de mère, révoquant dès qu'un héritier masculin se présentait (Goheen, 1996). La colonisation maintint ces droits coutumiers - dans le système allemand (1884-1916) comme dans le système français (1916-1960)⁵ – tout en renforçant la logique patriarcale par

5 Pendant la période allemande (1884-1916), bien que les traités conclus avec les autorités locales, notamment les rois Douala, reconnaissaient en théorie les droits fonciers coutumiers, l'administration

la division du travail agricole. Les hommes furent mobilisés dans les cultures de rente (cacao, café), les femmes assignées aux cultures vivrières. Ce processus institutionnalise la masculinisation de la propriété foncière (Goudem, 2011) et accentue la tension entre droit positif et coutumes locales (Tchamnégni, 2008). Les réformes post-indépendance, ordonnance n° 74-1 de 1974 et Constitution de 1996⁶, ont proclamé l'égalité sans parvenir à rompre avec la continuité lignagère : dans les régions enquêtées, la terre reste le plus souvent attribuée aux femmes par le père, le chef du village ou les autorités locales, et l'autorisation de planter demeure tributaire du conjoint ou de la famille élargie. Le règlement des litiges fonciers relève encore principalement des chefs traditionnels plutôt que de l'administration. La masculinisation de la propriété foncière s'impose ainsi comme le produit d'une trajectoire historique, consolidée par l'expérience coloniale et prolongée par les politiques nationales.

Géographie contemporaine de l'insécurité foncière féminine et rôle des coopératives

Les données d'enquête permettent de croiser plusieurs indicateurs pour dégager une géographie sociale de l'insécurité foncière des femmes en milieu rural, que la seule approche ethnographique ne révèle pas d'emblée. En effet, seulement 13 % des répondantes déclarent posséder un titre foncier, tandis que 38 % ne disposent d'aucun document pour les terres qu'elles exploitent. Au total, 87 % des femmes enquêtées se trouvent en situation d'insécurité foncière, c'est-à-dire dans une situation où leurs droits d'accès, d'usage ou de contrôle de la terre ne sont pas suffisamment garantis. Ce déficit de formalisation se combine avec une fréquence élevée de conflits (déclarés par 35 % des enquêtées, liés aux limites, aux successions ou aux doubles ventes), majoritairement résolus au niveau de l'autorité traditionnelle (60 %) ou à l'amiable (39 %), ce qui confirme la primauté des régulations coutumières. Cette insécurité foncière et financière réduit leur pouvoir économique et leur participation à la chaîne des approvisionnements durables⁷.

coloniale a, dans la pratique, procédé à des expropriations massives. Elle a introduit la notion de « terres vacantes » et établi des plantations domaniales, particulièrement destinées à la culture du cacao. Durant la période française (1916-1960), le colonisateur a maintenu ce dualisme juridique en renforçant le domaine privé de l'État tout en tolérant parallèlement l'usage coutumier des terres. Cette politique a néanmoins facilité l'accès foncier aux colons européens par le biais de procédures d'immatriculation simplifiées.

6 L'Ordonnance n° 74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun dispose en son article 1^{er} que « L'État garantit à toutes les personnes physiques ou morales possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement ». Ce texte fondamental n'établit aucune distinction entre hommes et femmes concernant l'acquisition d'un titre foncier. Le Décret n° 76/165 du 27 avril 1976, modifié en 2005, précise les conditions d'obtention du titre foncier et ouvre cette procédure à tout citoyen majeur, sans discrimination fondée sur le genre.

7 S. Nguiffo, S. Essaga Eteme, Y. V. Obame et S. Bayndaya Nazilao (2026), *Les femmes, pilier de la production de cacao au Cameroun : comment le RDUE pourrait soutenir cette main-d'œuvre essentielle, invisible et exploitée*. Rapport d'étude. Fern et CED.

Tableau 1. Possession de documents fonciers
× Modes de résolution des conflits

Possession de documents fonciers	Coutumier/ chefferie	Amiable (intrafamilial)	Administratif	Total ligne (marginale)
Titulaires d'un titre foncier	n = 2 22 %	n = 6 67 %	n = 1 11 %	n = 9 13 %
Non-titulaires (insécurité foncière)	n = 38 66 %	n = 20 34 %	n = 0 0 %	n = 58 87 %
Total colonne (n = 67, soit 35 % de N = 191)	60 % (n = 40)	39 % (n = 26)	≈ 1 % (n = 1)	100 % (n = 67)

Source : Auteur·rices, enquête de terrain, régions du Centre-Sud-Est Cameroun, 2025.

Le croisement du statut matrimonial et du mode d'accès à la terre (tableau 2) éclaire les conséquences concrètes de cette insécurité. L'accès aux ressources dépend fortement du statut matrimonial (59,69 %) et des règles familiales. La littérature sur l'Afrique subsaharienne décrit un consensus concernant l'exclusion foncière des femmes fondée sur des principes coutumiers patriarcaux (Coumba Diouf, 2015 ; Sambo, 2018 ; Safiatou, 2018 ; Kossoumna Liba'a, 2019 ; Mobara, 2023 ; Woyang, 2023) : écartées de la gestion du patrimoine lignager chez les Moundang, Toupouri, Guiziga et Massa de l'Extrême-Nord camerounais (Kossoumna Liba'a, 2019), évincées au Sénégal pour préserver le patrimoine familial (Coumba Diouf, 2015 ; Kane Broc, 2022), exclues dans les grassfields de l'Ouest du Cameroun sauf statut particulier lié à la chefferie (Ndami, 2019). Il faut préciser que cette logique structurante dépasse l'Afrique : les réformes agraires latino-américaines (Pérou, Bolivie, Mexique, Nicaragua, Brésil, Équateur) ont systématiquement privilégié les bénéficiaires masculins (Deere, 1985, 2003 ; Deere et León, 2001 ; Hamilton, 2002 ; Lastarria-Cornhiel, 1997). Un second corpus de travaux documente le décalage structurel entre égalité formelle et application effective. Malgré l'ordonnance n° 74-1 et la Constitution de 1996 au Cameroun, l'article 15 de la Constitution sénégalaise de 2001 ou la *Land and Village Land Acts Law* tanzanienne de 1999, les pratiques discriminatoires persistent (Dimitra, 2008 ; Kenfack, 2009 ; Nguiffo et Seigneret, 2021 ; Oyono, 2022) ; au Nicaragua, les femmes n'ont reçu que 10 % des titres attribués⁸ malgré la Constitution de 1987 (Deere et León, 2001). Cette situation est aggravée par une sous-information systémique : les procédures de sécurisation foncière restent largement ignorées des femmes rurales, comme le confirme Catherine, cacaocultrice à

8 Deere (2003) révèle qu'au Brésil, elles ne détiennent que 13 % des titres dans les colonies de réforme agraire malgré la Constitution de 1988 ; Hamilton (2002) quant à lui observe qu'en Équateur, moins de 25 % des propriétaires fonciers sont des femmes malgré la loi de 1994 proclamant l'égalité. Meertens (2001, 2016) démontre qu'en Colombie, même la loi 160 de 1994 établissant la co-titularité obligatoire reste largement inappliquée face à la résistance des autorités locales et des bénéficiaires masculins.

Mfem : « *Je suis née au village, j'ai grandi ici et je ne sais pas ce que l'État a dit pour les femmes et même si les gens viennent de la ville pour parler de la terre c'est seulement aux hommes*⁹. »

Privées d'accès direct et sécurisé à la propriété, les femmes recourent à des mécanismes alternatifs : 25 % louent des parcelles de surface modeste (1,32 ha en moyenne) à coût d'entretien élevé (87 794 FCFA, soit près de 134 euros/ha par an) ; 48,69 % optent pour la cogestion conjugale, qui leur confère une autonomie partielle mais conditionnée par la relation matrimoniale et exposée à l'arbitraire. L'expérience d'Hortense, jeune cultivatrice de Lomié, illustre cette vulnérabilité. Trompée par un proche, elle accepte de louer sa parcelle à un homme fortuné. Deux ans plus tard, n'ayant perçu aucun revenu, elle découvre que son champ n'a jamais été loué, mais vendu à un investisseur qui l'expulse ensuite de sa propre terre. L'absence de garanties formelles expose ces femmes à l'accaparement et aux dettes qui entraînent souvent la perte des plantations au profit des plus nantis. En effet, une minorité – 41,36 % des cas recensés – parvient à acheter des terres en propre, mais ces trajectoires restent conditionnées par l'appui conjugal, l'héritage symbolique ou des opportunités institutionnelles rares. Face à ces risques, certaines s'organisent en coopératives féminines pour accroître leur visibilité et sécuriser collectivement l'accès à la terre. La coopérative des femmes agricultrices de Talba concrétise cette dynamique (Guétat-Bernard, 2005).

Cependant, le rapport des femmes aux coopératives s'avère ambivalent. Pour Mireille, à Ntiou : « *dans les coopératives même si le prix du kilo est bas on ne peut pas vendre ailleurs, c'est mieux de garder et on vend même en ville à Yokadouma* »¹⁰, les circuits informels offrant une plus grande liquidité et marge de négociation. Pour Yvonne, veuve de 65 ans et mère de six enfants à Salakounou un village de la région du Centre : « *Avec les coxeurs*¹¹, *on reçoit l'argent tout de suite et on peut aussi discuter le prix. À la coopérative, ils prennent le cacao et il faut attendre deux semaines pour être payée, et les prix sont déjà fixes.* » À l'inverse, Georgette, 34 ans, propriétaire d'un champ de cacao à Massea dans la région de l'Est, valorise l'appui technique coopératif : « *À la coopérative, on peut avoir des produits pour traiter nos champs, c'est plus facile que seule*¹². » Ces voix révèlent deux rationalités situées (Authier, 1993) – court terme de la liquidité contre moyen terme de l'appui technique – qui éclairent

9 Entretien du 25 septembre 2025 à Mfem.

10 Focus group réalisé le 29 septembre 2025 avec les femmes cultivatrices de Ntiou.

11 Les coxeurs sont des intermédiaires informels, opérant entre les zones rurales et les circuits urbains, dans l'achat direct du cacao auprès des producteurs. Ils fournissent des avances en argent ou en intrants pendant la saison creuse, puis achètent le cacao à des prix qu'ils fixent unilatéralement. Ce système garantit une liquidité immédiate, mais enferme de nombreux producteurs, en particulier des productrices, dans un cycle d'endettement chronique et donc de précarité permanente.

12 Entretien du 20 septembre 2025 à Massea.

les limites structurelles des coopératives : à la fois espaces de contrôle social¹³ et ressources collectives de consolidation. Les discours fonciers recueillis (« *création avec mon mari* », « *forêt de nos grands-pères* », « *don de l'État pour les pionniers* »)¹⁴ révèlent la coexistence de registres narratifs distincts – appropriation conjugale, héritage ancestral, reconnaissance institutionnelle – qui traduisent des parcours différenciés et des légitimités concurrentes.

L'exclusion foncière des femmes s'inscrit donc dans une trajectoire historique où colonisation et politiques nationales ont consolidé les normes patriarcales. L'accès au foncier demeure conditionné par le statut marital ou lignager, révélant une insécurité persistante face à laquelle les femmes déploient des stratégies indirectes (cogestion, location, dons familiaux, associations). L'enjeu d'une réforme foncière capable de dépasser ces médiations précaires ouvre la voie à l'analyse des trajectoires d'autonomisation des femmes dans la cacaoculture.

Embrasser une culture d'homme pour s'autonomiser : typologie et trajectoires féminines

L'insertion des femmes dans la filière cacao repose sur des trajectoires socio-économiques diverses, bien au-delà des catégorisations binaires souvent mobilisées dans la littérature sur le genre et l'agriculture. Héritages fonciers, précarités matérielles, statuts matrimoniaux et initiatives entrepreneuriales façonnent des parcours différenciés, non linéaires, qui se recomposent selon les conjonctures économiques, les politiques agricoles et les transformations sociales. Cette partie propose une typologie des profils féminins, analyse les bifurcations biographiques qui en redessinent les contours, puis examine la manière dont la commercialisation et l'accès aux savoirs techniques conditionnent la valorisation du travail féminin.

Une typologie fondée sur le terrain : héritières, célibataires précaires et épouses autonomes

Les trajectoires féminines d'accès aux ressources cacaoyères se déclinent en trois figures-types qui traduisent la diversité des positions sociales et des modes d'appropriation. Les héritières, majoritaires dans l'enquête, accèdent aux terres par transmission familiale : cette voie légitime consolide leur place dans le groupe et leur offre une stabilité relative, à condition que la succession soit formalisée. Les célibataires précaires illustrent une insertion fragile, marquée par un faible niveau d'instruction, des droits fonciers non formalisés et une

13 Le terme « contrat social » est mobilisé ici dans un sens sociologique et métaphorique, pour désigner l'ensemble des règles implicites et explicites qui organisent la participation collective et la régulation des rapports de pouvoir au sein des coopératives. Il s'agit d'une logique d'arrangements communautaires et de négociation d'intérêts, telle qu'analysée dans les approches en termes de « *bargaining* » et de rationalités situées (Kabeer et Whitehead, 2001).

14 C'est le cas de la localité de Ndjoré dans la ville de Mbandjock, région du Centre où nous avons séjourné.

exposition accrue aux conflits de limites ou d'héritage. Elles représentent une figure d'émancipation affirmée. Elles gèrent individuellement leurs plantations, assument la commercialisation et recourent à la main-d'œuvre salariée, traduisant une intensification progressive du travail agricole. Les épouses enfin – 37 % des plantations étant gérées en couple – accèdent aux ressources par le mariage, ce qui leur confère une reconnaissance sociale mais limite leur autonomie, notamment dans la gestion des revenus où l'influence du conjoint demeure forte (Boserup, 1970 ; Tsikata, 2009).

Deux critères structurent cette typologie : le mode d'accès initial aux ressources (héritage, mariage, achat, location) et la place occupée dans la hiérarchie sociale (statut matrimonial, éducation, patrimoine). Le croisement de ces critères avec les indicateurs quantitatifs fait apparaître des logiques que l'ethnographie seule ne dévoile pas : les héritières concentrent les titres fonciers formels (disproportion nette par rapport à la moyenne de 13 %), alors que les épouses dominent la cogestion conjugale (48,69 %), tandis que les célibataires précaires autonomes cumulent location (25 %) et insécurité documentaire (38 % sans aucun document), et investissent majoritairement dans l'achat direct (surreprésentées dans les 41,36 % de propriétaires par acquisition) ainsi que l'indique le tableau 2.

Toutefois, cette typologie n'épuise pas la diversité des parcours, mais elle fournit des idéaux-types heuristiques permettant de saisir les mécanismes d'inégalité et les ressorts de l'autonomisation.

Tableau 2. Profils féminins ruraux selon leur mode d'accès au foncier

Profil	Accès au foncier	Indicateurs quantitatifs
Héritières	Transmission familiale Titre fonciers formels	13 %
Épouses	Cogestion conjugale	48,69 %
Célibataires précaires autonomes	Location Absence de documents Propriétaire par acquisition directe	25 % 38 % 41,36 %

Source : Auteur·rices, enquête de terrain, régions du Centre-Sud-Est Cameroun, 2025.

Les voix du terrain donnent chair à ces catégories. Jeanne, mère célibataire avec enfants rencontrée à l'Est, illustre la précarité contestataire. Privée de terre par son père lors du partage de l'héritage familial, au profit de ses frères, elle s'est vue contrainte d'« *acheter sa propre forêt* »¹⁵ pour créer son champ de cacao et subvenir aux besoins de sa famille. Son parcours traduit le conditionnement social des droits fonciers féminins (Jackson, 1996 ; Tsikata, 2009) et

15 Une expression utilisée dans les localités où se pratique la cacaoculture et qui désigne l'achat d'une parcelle de terre dans la forêt.

la détermination des femmes à sécuriser leur terre « *quelle qu'en soit la taille* » pour éviter les désagréments de la co-production avec des hommes accusés de dilapider les revenus. Clarisse, originaire du Sud, articule cette rationalité économique avec une conscience politique : « *Le cacao n'est pas seulement pour les hommes. Maintenant tu pars en mariage, tu cultives tous les champs avec ton mari. Quand l'homme voit qu'il a déjà beaucoup d'argent, il te botte. Donc quand je vois mes sœurs acheter la forêt aujourd'hui, elles ont raison. Parce que quand la personne voit son argent sortir, parler à sa femme même à la maison, la femme qui a souffert avec lui comme ça... Donc c'est pour cela que tout le monde dans le village là, les femmes, les hommes et les enfants, tout le monde est dedans*¹⁶. » L'investissement dans le cacao dépasse l'avancée sociale en termes de reconnaissance, il constitue une lutte économique pour l'autonomie et une stratégie préventive face à la précarité conjugale.

Bifurcations biographiques et diversification des trajectoires

Les trajectoires individuelles ne suivent que rarement une progression linéaire ; elles s'apparentent à des parcours sinueux, marqués par des bifurcations biographiques liées à des choix, des contraintes ou des ruptures. Ces bifurcations constituent des moments de réappropriation subjective des expériences socio-biographiques, où la personne transforme les contraintes et les ruptures en nouvelles orientations de vie (Amougou, 2017). Les transitions – migration, reconversion professionnelle, perte ou acquisition de statut – ouvrent la voie à des mobilités sociales qui redéfinissent la place dans l'espace social (Bourdieu, 1986 ; Dubar, 1991). Les fluctuations du prix du cacao, les politiques foncières ou agricoles, l'insertion dans des réseaux communautaires et économiques influencent directement les choix (Fabre *et al.*, 2022 ; *African Development Institute*, 2020). Ces dynamiques macro-économiques et institutionnelles s'articulent avec des rapports de genre, des systèmes de parenté et des normes locales de réciprocité, qui façonnent les pratiques et les représentations.

**Tableau 3. Trajectoires d'accès au foncier
selon la typologie féminine (trois figures-types)**

Figure-type (typologie féminine)	Héritage (transmission familiale)	Cogestion conjugale	Achat direct (acquisition autonome)	Location de parcelles	Total
Héritières <i>(accès par transmission ligna- gère, profil dominant ≥ 40 ans)</i>	95 % n ≈ 91	45 % n ≈ 43	18 % n ≈ 17	10 % n ≈ 10	50 % (n ≈ 96)
Célibataires précaires <i>(non-mariées ou divorcées, droits informels, faible scolarisation)</i>	25 % n ≈ 11	8 % n ≈ 3	50 % n ≈ 21	60 % n ≈ 25	22 % (n ≈ 42)

16 Entretien du 22 septembre 2025 à Mebane 1.

Encadré 1. Quelques bifurcations biographiques

Pour donner corps à ces trajectoires, les récits suivants présentent trois cas illustratifs recueillis lors des enquêtes de terrain menées dans le Centre, le Sud et l'Est du Cameroun en 2025. Sidonie, 32 ans, coiffeuse reconvertie à Ngoura (Centre), divorcée, possède une parcelle de cacao d'un hectare qu'elle combine à des cultures vivrières : « *J'ai eu des enfants avec un homme, le mariage n'a pas marché. J'ai décidé d'acheter la forêt pour élever mes enfants. Ainsi, ils pourront hériter du champ [...]. Le cacao me permet d'envoyer mes enfants à l'école, comme la vie est devenue dure.* » Anne, 35 ans, ancienne démarcheuse migrée d'Ebolowa (Sud), célibataire avec un enfant : « *Je travaillais beaucoup pour quelqu'un et je gagnais peu. J'ai appris à faire dans le cacao en accompagnant les camions de mon employeur. C'est ce qui m'a permis de comprendre le marché.* » Carine, 50 ans, commerçante de friperie à Ntiou (Est), veuve, diversifie ses revenus sur deux hectares mixtes (arachides, bananes plantains, cacao) : « *Si le prix du cacao baisse, je peux compter sur mes arachides, mes bananes plantains ou ma friperie.* » Le passage du statut d'employée ou d'intermédiaire à celui de propriétaire foncière signe une mobilité sociale ascendante et une redéfinition des rapports à soi, aux appartenances et aux autres (Touraine, 1984). Ces expériences singulières, loin d'être isolées, produisent des dynamiques collectives où les parcours deviennent révélateurs de transformations sociales plus larges.

Figure-type (typologie féminine)	Héritage (transmission familiale)	Cogestion conjugale	Achat direct (acquisition autonome)	Location de parcelles	Total
Épouses autonomes (mariées contestant la dépendance conjugale, gestion partagée ou séparée)	30 % n = 16	90 % n = 48	80 % n = 42	25 % n = 13	28 % (n = 53)
Total colonne (marginale, N = 191)	61,26 %	48,69 %	41,36 %	25,00 %	100 %

Source : Auteur·rices, enquête de terrain, régions du Centre-Sud-Est Cameroun, 2025.

Les profils dominants rassemblent des femmes mariées, catholiques, faiblement scolarisées, gérant de petites exploitations récentes issues d'un héritage ou d'un achat, souvent marquées par le divorce ou la vie en couple. Le travail agricole combine main-d'œuvre familiale et salariée, signe d'une intensification progressive. Les revenus, bien que souvent perçus par les femmes, restent partiellement influencés par les conjoints : certaines attendent l'autorisation maritale pour vendre ou utiliser l'argent de la vente du cacao. Les besoins exprimés en matière de financement, de formation et d'appui coopératif révèlent que l'expansion foncière, déjà engagée, reste contrainte par la pénurie de main-d'œuvre et de crédit.

Empowerment foncier et insertion commerciale différenciée

À la différence des filières ivoirienne et ghanéenne déjà fortement intégrées aux marchés européens et encadrées par des dispositifs de certification (Carimentrand, 2021), les productrices camerounaises restent en marge : dépendantes des revendeurs pour la fixation des prix, elles disposent de peu d'informations sur la certification et sur le pesage (52 % déclarent ne pas savoir comment il est effectué). Les certifications offrent des opportunités de valorisation, mais exigent une formalisation des savoirs et une conformité à des standards externes (Rainforest Alliance, Fairtrade, label biologique, Initiative Cacao et Forêts, règlement européen sur la déforestation) souvent éloignés des pratiques endogènes¹⁷. L'intégration des producteurs dans les chaînes de valeur certifiées, telles que l'agriculture biologique (sans intrants chimiques de synthèse) ou le commerce équitable (prix juste et conditions de travail décentes), constitue une interface décisive entre savoirs agricoles locaux et marchés globalisés.

Les femmes exploitant de petites plantations récentes disposent d'un faible pouvoir de négociation et sont exposées à d'importantes asymétries d'information. L'insécurité foncière constitue un frein majeur à l'investissement et accentue leur vulnérabilité (Goudem, 2011). Le règlement européen sur la déforestation (Commission européenne, 2020), mobilisé comme étalon analytique, révèle des perceptions contrastées : menace pour la productivité de la majorité, opportunité de valorisation des pratiques durables pour d'autres. Les innovations locales (association cacao/cultures vivrières, coopération mutualisée, savoirs pratiques diversifiés) traduisent une volonté d'adaptation. L'enjeu majeur n'est pas seulement l'accès à l'information ou au financement, mais la capacité à transformer ces savoirs pratiques en innovations certifiables (Nlend Nkott, Mathé et Temple, 2019). Les trajectoires féminines, situées à l'interface des savoirs endogènes et des marchés globalisés, révèlent des limites structurelles mais ouvrent sur une recomposition plus large des rapports sociaux.

Genre, droits fonciers et cacao : une reconfiguration silencieuse

Si les structures patriarcales continuent de conditionner l'accès des femmes aux ressources cacaoyères, des dynamiques de transformation émergent grâce aux réformes foncières, aux stratégies d'émancipation et aux interventions extérieures. Ces réformes, inégalement appliquées, ouvrent des brèches dans l'ordre genré ; parallèlement, les trajectoires d'autonomisation révèlent une forte capacité d'*agency*, individuelle et collective, malgré des politiques de

17 Commission européenne [2020]. Le *Règlement relatif à la mise sur le marché de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts* publié par la Commission européenne constitue une référence centrale dans les débats sur la durabilité des filières agricoles. Il est mobilisé ici non pas comme une contrainte juridique appliquée directement aux productrices camerounaises, mais comme un outil analytique permettant de mesurer l'écart entre leurs savoirs endogènes et les standards internationaux de traçabilité et de durabilité.

développement aux résultats contrastés. Cette partie analyse les leviers de changement, leurs modalités, leurs limites et leurs effets différenciés.

Transformations des normes et des imaginaires féminins autour du foncier

Les réformes législatives récentes traduisent une volonté d'adapter le cadre juridique aux enjeux contemporains de justice sociale et d'égalité. Pourtant, l'analyse des pratiques révèle que l'accès à la propriété cacaoyère demeure largement conditionné par l'héritage coutumier – près de 61 % des modes d'acquisition dans les zones étudiées – et par une faible formalisation des droits (38 % sans aucun document, 13 % avec un titre foncier). Les conflits liés aux limites, aux successions ou aux doubles ventes (35 % des enquêtées) illustrent la fragilité d'une sécurisation essentiellement coutumière et subjective. Sur le plan familial, la propriété est souvent individuelle ou conjugale, témoignant d'une tension entre autonomie féminine et influence persistante du conjoint : 27 % des femmes déclarent que leurs maris contrôlent les revenus de la vente du cacao. Si les femmes participent activement à l'entretien et à la récolte et gèrent elles-mêmes une part importante des revenus, leur autonomie économique reste partielle, particulièrement pour les femmes mariées (Ndami, 2017).

Les transformations observées dans les ménages révèlent une recomposition des dynamiques décisionnelles. Les négociations quotidiennes sur le contrôle des parcelles et la gestion des revenus redessinent les rapports d'autorité conjugaux, comme en témoigne Flore, productrice à Talba : « *C'est moi qui récolte, mais l'argent passe toujours par mon mari*¹⁸. » Sur les petites exploitations, le travail combine main-d'œuvre familiale (enfants, épouses, journaliers saisonniers) ; les revenus, même lorsqu'ils sont encaissés par les femmes, restent soumis à l'influence du conjoint et aux circuits de commercialisation dominés par des coopératives majoritairement dirigées par des hommes. Ces recompositions trouvent un prolongement dans les espaces collectifs de décision. L'insertion progressive des femmes dans la gouvernance foncière (commissions villageoises, comités de gestion, structures locales de régulation) remet en question la monopolisation masculine des arbitrages. Cette présence ne se limite pas à une représentation symbolique, elle s'accompagne d'une capacité réelle à influencer l'attribution des terres, la résolution des conflits et la sécurisation des droits. En intégrant les préoccupations de genre dans ces espaces, les femmes contribuent à redéfinir les rapports de pouvoir et à promouvoir une justice plus inclusive (Oyono, 2022 ; CED, 2026).

Stratégies d'émancipation foncière et économique

Les dynamiques foncières observées révèlent une structuration autour de petites plantations récentes issues de l'héritage ou de l'achat, gérées individuellement ou au sein du couple. L'intensification progressive des pratiques

18 Entretien du 27 septembre 2025 à Talba.

et l'insertion dans des logiques semi-capitalistes traduisent une transition notable, tandis que la sécurité foncière demeure largement coutumière et subjective, en l'absence de titres formels (Goheen, 1996 ; Goudem, 2011). Les coopératives apparaissent comme une alternative prometteuse pour renforcer le pouvoir de négociation, mais la confrontation aux normes internationales (règlement européen sur la déforestation) illustre une vulnérabilité structurelle. Peu connu, ce règlement est perçu comme une menace pour la productivité et la reproduction sociale, mais aussi comme une opportunité de sécurisation et de valorisation (Nlend Nkott, Mathé et Temple, 2019 ; CED, 2026).

Malgré les avancées juridiques, l'autonomisation demeure freinée par des contraintes matérielles persistantes. L'accès aux ressources productives constitue un obstacle majeur. En effet, 58 % des femmes déclarent rencontrer des difficultés de crédit¹⁹, 44 % évoquent le manque d'intrants, et plus de la moitié expriment un besoin urgent de financement pour se conformer aux nouvelles normes²⁰. La dépendance à la main-d'œuvre (identifiée comme contrainte par 60 % des enquêtées) révèle une fragilité structurelle dans la gestion autonome des exploitations. Près de la moitié des activités de défrichage et d'entretien reposent sur des salariés saisonniers. À ces difficultés s'ajoute la faible formalisation des droits (38 % sans aucun document, 13 % avec titre officiel), qui limite l'attractivité pour les investisseurs et l'accès aux dispositifs de soutien, ainsi qu'une dépendance économique dans la gestion des revenus (40 % des femmes restent tributaires de leur conjoint pour l'accès aux comptes bancaires). Ces contraintes n'entament cependant pas la volonté d'autonomie dans la mesure où 73 % des femmes envisagent une extension de leur plantation, traduisant un investissement affirmé dans la filière cacao. Les revenus, lorsqu'ils sont gérés par les femmes, sont consacrés à l'éducation des enfants, aux soins de santé et à l'alimentation, constituant une stratégie d'émancipation indirecte.

L'émergence de nouveaux leaderships féminins se manifeste dans l'organisation du travail, la gestion des revenus et la régulation des conflits. Les productrices assument une part importante de la commercialisation via les coopératives et interviennent dans la résolution des litiges fonciers (Goheen, 1996) ; face au Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE), elles apparaissent comme des relais stratégiques capables de traduire les besoins de financement et de formation, tout en accompagnant les dynamiques d'expansion foncière (Nlend Nkott, Mathé et Temple, 2019). Leur leadership dépasse ainsi la sphère économique pour transformer les normes de genre locales et redéfinir les rapports de pouvoir dans les communautés rurales.

19 Enquête à Zoulabot en novembre 2025.

20 Focus group à Ntiou, octobre 2025.

Pour une politique foncière attentive aux expériences féminines

Les dispositifs de renforcement des capacités reposent sur trois leviers : formation technique, microfinance et appui coopératif. La faible scolarisation (51 % au niveau primaire)²¹ justifie l'importance de formations adaptées aux compétences agricoles et entrepreneuriales (Continental Infos, 2024). L'accès limité aux ressources financières formelles rend crucial le recours à la microfinance, qui soutient l'autonomie dans la gestion des revenus (49 % déclarent une autonomie de compte) et la diversification des activités. L'appui coopératif s'avère déterminant, puisque la commercialisation est dominée par les coopératives et que les productrices expriment des besoins prioritaires en financement et formation pour répondre aux normes internationales de durabilité (Ndami, 2017). L'évaluation de ces dispositifs montre qu'ils renforcent le positionnement économique, consolident le pouvoir décisionnel dans les foyers et les coopératives, et accroissent la reconnaissance sociale.

La configuration des rapports de genre reste marquée par la persistance des structures patriarcales, mais elle s'accompagne de transformations notables. Les réformes juridiques, les stratégies féminines d'autonomisation et l'appui des ONG et coopératives ouvrent des perspectives nouvelles, même si l'accès à la terre demeure fragile et dépendant des logiques coutumières. L'usage des revenus pour l'éducation et la survie du ménage, les projets d'expansion et la participation croissante aux instances locales traduisent une volonté d'émancipation. Les contraintes structurelles et les perceptions ambivalentes des normes internationales rappellent cependant que ce processus reste inachevé ; il est néanmoins porteur de changements progressifs vers plus d'inclusion, de justice sociale et de redistribution politique des légitimités.

Conclusion

L'analyse des trajectoires féminines dans la cacaoculture camerounaise révèle une transformation silencieuse mais profonde des rapports de genre au sein de l'économie rurale. Loin de l'image homogène de femmes passives cantonnées aux cultures vivrières, cette recherche a mis en lumière la diversité des parcours d'insertion féminine dans une activité historiquement masculine, ainsi que la multiplicité des stratégies d'autonomisation déployées pour contester, négocier ou contourner les structures patriarcales. L'insertion féminine dans la cacaoculture ne se réduit pas à une quête de revenus supplémentaires. Elle représente un processus multidimensionnel d'autonomisation touchant simultanément les dimensions économique (constitution d'un patrimoine personnel, indépendance financière), sociale (reconnaissance communautaire, légitimité productive), familiale (reconfiguration des rapports

21 S. Nguiffo, S. Essaga Eteme, Y. V. Obame et S. Bayndaya Nazilao (2026), *Les femmes, pilier de la production de cacao au Cameroun : comment le RDUE pourrait soutenir cette main-d'œuvre essentielle, invisible et exploitée*. Rapport d'étude. Fern et CED.

conjugaux et intergénérationnels) et subjective (affirmation de soi, identité de productrice). Pour les femmes rencontrées dans le Centre, l'Est et le Sud du Cameroun, posséder une plantation de cacao signifie conquérir une citoyenneté économique longtemps déniée, accéder au respect social et léguer à leurs enfants – particulièrement à leurs filles – un patrimoine qui les affranchira de la dépendance masculine.

Cette reconfiguration demeure toutefois fragile et incomplète. Les femmes cacaocultrices font face à l'insécurité foncière, aux contestations successorales des héritiers masculins, aux difficultés d'accès au crédit et aux intrants, à l'exclusion des organisations professionnelles dominées par les hommes et à la persistance de représentations qui délégitiment leur présence. La typologie proposée (héritières, célibataires précaires, épouses) rappelle que l'autonomisation de certaines ne bénéficie pas à toutes : les héritières, dotées d'un capital social et éducatif, naviguent plus aisément dans les institutions formelles, tandis que les précaires restent cantonnées à des formes d'accès marginales. Cette différenciation invite à se méfier des discours homogénéisants sur l'*empowerment* féminin et à reconnaître la pluralité des expériences selon les intersections de classe, d'âge, d'ethnicité et de statut matrimonial.

Une transformation durable exige une reconnaissance politique et sociale des femmes rurales non plus comme « aides familiales » ou bénéficiaires passives, mais comme productrices à part entière, détentrices de savoirs spécifiques et actrices centrales de la sécurité alimentaire et de l'économie rurale. Les trajectoires documentées montrent que les femmes ne se contentent plus d'attendre le changement des structures : elles agissent, négocient, innovent, et transforment progressivement les rapports de pouvoir. Reconnaître cette agentivité et créer les conditions institutionnelles de son plein déploiement constituent un impératif de justice sociale, mais aussi d'efficacité économique et de développement durable. L'égalité de genre ne surgira pas automatiquement de la modernisation juridique ni de la croissance économique. Elle se construit quotidiennement à travers les luttes, les résistances et les stratégies des femmes elles-mêmes. L'enjeu n'est pas d'intégrer les femmes dans des structures agraires inchangées, mais de repenser la gouvernance des ressources agricoles à partir d'une éthique de justice de genre reconnaissant leur contribution passée, présente et future. Les trajectoires féminines dans la cacaoculture ne sont pas de simples ajustements individuels à un ordre établi, elles sont les prémices d'une reconfiguration profonde de l'économie rurale camerounaise vers davantage d'équité, de reconnaissance et de dignité.

Bibliographie

- Achin, C., & Naudier D. (2013). L'agency en contexte : réflexions sur les processus d'émancipation des femmes dans la décennie 1970 en France. *Cahiers du Genre*, 55(2), 109-130.
- African Development Institute, African Development Bank Group (2020). *Politiques macroéconomiques pour construire des économies résilientes post-Covid-19 : Résumé à l'intention des décideurs*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Groupe de la Banque africaine de développement.
- Amougou, G. (2017). *Émergence du sujet-entrepreneur au Cameroun. L'engagement entrepreneurial saisi par la réappropriation subjective d'expériences socio-biographiques*. Thèse de doctorat, Université de Liège & Université de Yaoundé II.
- Authier, J.-Y. (1993). Chapitre IX. Processus, logiques d'acteurs et changement social. Dans *La Vie des lieux*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Bacqué, M.-H., & Biewener, C. (2013). *L'empowerment, une pratique émancipatrice*. Paris : La Découverte.
- Boserup, E. (1970). *Woman's Role in Economic Development*. New York : St. Martin's Press.
- Bourdieu, P. (1984). Espace social et genèse des classes. *Actes de la recherche en sciences sociales*. 52-53, 3-14.
- Broc, K. K. (2022). *L'accès à la terre pour les femmes rurales en Afrique : le cas du Sénégal (de l'époque des grands royaumes à nos jours)*. Thèse de doctorat en histoire du droit, Université Grenoble Alpes.
- Carimentrand, A. (2021). *État des lieux sur la déforestation importée et les schémas de certification de l'objectif zéro-déforestation dans la filière cacao*. Rapport d'étude, Cirad/CST Forêt, Paris.
- Commission européenne (2020). Règlement relatif à la mise sur le marché de certains produits associés à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Continental Infos (2024). Lady Agri à Promote : Les femmes dans les communautés cacaoyères du Cameroun, moteurs du système alimentaire.
- Coumba, & Diouf, N. (2015). Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal. *Agri-Infos*, n° 082.
- Deere, C. D. (1985). Rural Women and State Policy: The Latin American Agrarian Reform Experience. *World Development*, 13(9), 1037-1053.
- Deere, C. D. (2003). Women's Land Rights and Rural Social Movements in the Brazilian Agrarian Reform. *Journal of Agrarian Change*, 3(1-2), 257-288.
- Deere, C. D., & León, M. (2001). *Empowering Women: Land and Property Rights in Latin America*. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.
- Dimitra (2008). Femmes rurales et développement. *Bulletin n° 15*, Bruxelles : FAO.
- Droy, I. (1990). *Femmes et développement rural en Afrique subsaharienne*. Paris : Économie et développement.
- Dubar, C. (1991). *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin.
- Ela, J.-M. (1990). *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*. Paris : Karthala.
- Ela, J.-M. (1994). *Afrique, l'irruption des pauvres*. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (1998). *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en bas*. Paris : L'Harmattan.
- Fabre, T., Bassanaga S., Ricau P., Fomou Nyamsi G., & Sanial E. (2022). *Traçabilité, transparence et durabilité dans la filière cacao au Cameroun*. Rapport d'expertise, Nitidæ avec le soutien de l'Union européenne.
- Goheen, M. (1996). *Men Own the Fields, Women Own the Crops: Gender and Power in the Cameroon Grassfields*. Madison : University of Wisconsin Press.

- Goudem, J. (2011). Plusieurs catégories de régimes fonciers ont existé au Cameroun. *Juris-Zoom, Journal Le Droit*.
- Guétat-Bernard, H. (2005). Culture du café et transformations des rapports de genre en pays bamiléké au Cameroun. Dans C. Verschuur (dir.), *Du grain à moudre* (pp. 167-188). Genève : Graduate Institute Publications.
- Hamilton, S. (2002). Neoliberalism, Gender, and Property Rights in Rural Mexico. *Latin American Research Review*, 37(1), 119-143.
- INS (2014). *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS V)*. Yaoundé : Institut National de la Statistique.
- Jackson, C. (1996). Rescuing gender from the poverty trap. *World Development*, 24(3), 489-504.
- Kabeer, N., & Whitehead, A. (2001). Living with uncertainty: Gender, livelihoods and pro-poor growth in rural Sub-Saharan Africa. Working Paper, Institute of Development Studies, Brighton.
- Kenfack, P.-É. (2009). La gestion de la pluralité des systèmes juridiques par les États d'Afrique noire : les enseignements de l'expérience camerounaise. *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 7, 153-160.
- Kossoumna Liba'a, N. (2019). L'accès des femmes au foncier dans l'Extrême-Nord du Cameroun entre persistance de la tradition et dynamiques socio-économiques. *African Journal of Land Policy and Geospatial Sciences*, Special Issue (2), 30-45.
- Lastarria-Cornhiel, S. (1997). *Gender, land rights and privatization: Experiences in Africa and Eastern Europe*. United Nations.
- Meillassoux, C. (1977). Entre la dictature et la révolution. *Le Monde diplomatique*, 15-17.
- Mobara, B., Watang Zieba, F., Bouba, D., Balna, J., & Gonne, B. (2023). Femmes et accès aux terres maraîchères dans la plaine du Diamaré. Dans Tchawa, P. Mediebou Chindji, & S. Nguiffo (dir.), *Femmes rurales et accès à la terre en Afrique subsaharienne* (pp. 39-48). *Territoires Sud*, n° 6.
- Ndami, C. (2019). *Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX^e siècle aux indépendances*. Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris Sorbonne.
- Nguiffo, S., Essaga Eteme, S., Obame, Y. V. & Bayndaya Nazilao, S. (2026). *Les femmes, pilier de la production de cacao au Cameroun : comment le RDUE pourrait soutenir cette main-d'œuvre essentielle, invisible et exploitée*. Rapport d'étude, Fern & CED.
- Nguiffo, S., & Seigneret, A. (2021). *La réforme foncière au Cameroun : une vision cohérente proposée par la société civile*. Londres : IIED.
- Nlend Nkott, A., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyses multiniveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale*, 370(4), 81-99.
- Obame, Y. V. (2025). Faire la politique au village. Vote et transactionnalisme politique au Sud-Cameroun. *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 260. doi:https://doi.org/10.4000/154r2
- Oyono, Y. (2022). *Le pluralisme juridique au Cameroun de l'administration franco-britannique sous le régime colonial à la mouvance constitutionnelle du 18 janvier 1996*. Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille.
- Safiatou, S. (2018). *Déterminants sociaux et accès des femmes au foncier à Maroua*. Mémoire de Master, Université de Maroua.
- Sambo, A. (2018). *Accès à la terre et sécurité alimentaire : le cas des femmes rurales de l'Extrême-Nord Cameroun (1972-2014)*. Academia.edu.
- Tchapmégni, P. (2008). L'organisation juridique de la propriété foncière au Cameroun. Dans C. Eberhard (dir.), *Law, land use and the environment: Afro-Indian dialogues*, Pondichéry : Institut Français de Pondichéry.
- Touraine, A. (1984). *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*. Paris : Fayard.
- Tsikata, D. (2009). Gender, land and labour relations and livelihoods in Sub-Saharan Africa in the era of economic liberalisation. *Feminist Africa*, 12.
- Woyang, J. (2023). L'accès des femmes au foncier et problématique de la production agricole dans la plaine du Diamaré. Dans Tchawa, P. Mediebou Chindji, & S. Nguiffo (dir.), *Femmes rurales et accès à la terre en Afrique subsaharienne* (pp. 108-129). *Territoires Sud*, n° 6.